

# A V I S P U B L I C

Édition du 17 octobre 2018

## **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0802-2018**

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0802-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 de façon à faire des modifications diverses concernant les définitions, la consommation de cannabis dans les lieux publics, les heures d'utilisation du champ de tir, le bruit causé par divers travaux, la licence obligatoire pour les chiens, l'amuseur public, le permis spécial pour l'ensemencement, le tourbage et le lavage des propriétés ainsi que l'utilisation de l'eau ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À GRANBY, en ce 17 octobre 2018.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Catherine Bouchard